



Amicale Laique
Antonin Perrin

ALAP BASKET

CHARTRE DU JOUEUR



Le joueur est adhérent à l'ALAP :

La qualité de joueur s'acquiert par la signature de la licence et le règlement de la cotisation.

L'accès aux gymnases est réservé aux licenciés de l'ALAP pendant les créneaux horaires attribués par la mairie de Villeurbanne au club.

Le terrain de basket est un lieu de neutralité : tenue sportive sans signe distinctif.

Pour une bonne saison de basket ensemble, voici quelques règles à respecter :

- Assister aux entraînements aux horaires prévus pour sa catégorie d'âge ;
- Assister aux matchs, arriver au moins 30 minutes avant le début du match ;
- Prévenir son responsable d'équipe en cas d'absence aux entraînements ou aux matchs, la semaine précédente sauf cas de force majeure ;
- Prendre soin du matériel collectif (ballons, maillots, paniers, etc.) et des locaux ;
- Respecter les joueurs, les arbitres, les entraîneurs, et toute personne rencontrée dans le cadre de son activité basket ;
- Participer à l'accueil de l'équipe adverse à la fin du match et au nettoyage du terrain et de la buvette ;
- Apporter son aide à la vie du club : tenue de la feuille de match, arbitrage, buvette.

Un planning nominatif sera établi pour les matchs des jeunes le samedi après-midi et pour les matchs des seniors le samedi ou le dimanche.

Compter environ 20 samedis et 11 dimanches sur une saison.

Un joueur à partir des U13 devra apporter son aide au moins une demi-journée par saison.

Les seniors seront sollicités pour venir arbitrer.



Amicale Laïque
Antonin Perrin

ALAP BASKET

FONCTIONNEMENT



Rôle de l'entraîneur

L'entraîneur est le responsable de l'équipe, le référent pour le Bureau du basket, pour le Conseil d'administration de l'association et pour les parents.

Il a un rôle d'animateur :

- Il fait le lien entre le Bureau et l'équipe.
- Il passe les informations.
- Il fait respecter les règles de fonctionnement de l'association.
- Il aide aux inscriptions des joueurs et s'assure que ceux-ci sont à jour de cotisation.
- Il remet la feuille de match jouée à domicile à Marie-Hélène WADE.
- Il règle les arbitres et présente la note de frais pour le remboursement

Rôle du joueur

- Chaque joueur participe à la vie du club : aide au déroulement des championnats (tenue des feuilles de matchs, e-marque, arbitrage, actions pour financer la section, etc.). Il assure la table de marque et l'arbitrage des matchs des jeunes en particulier.
- Il dépose son dossier d'inscription complet au siège de l'ALAP avant FIN JUILLET (pour les anciens) ou avant le 15 septembre (pour les nouveaux). Les chèques de cotisation ne seront encaissés qu'à partir de fin septembre. Les licences déposées après cette date ne seront pas enregistrées dès réception sur le site de la fédération (pas de qualification de dernière minute).

Mutations- Partage du coût entre le club et le joueur : 50% joueur - 50% club.

- Il respecte la charte du joueur
- Il règle les amendes pour fautes techniques.
- Le joueur devra s'inscrire sur un planning en début de chaque phase de championnat pour l'arbitrage et la table de marque (samedi après-midi, dimanche après-midi).

Rôle des parents

- Lors des entraînements, ils accompagnent les jeunes à l'heure de début d'entraînement et reviennent les chercher à la fin de celui-ci.
- Lors des matchs à domicile : à tour de rôle, ils fournissent le goûter à partager avec le club adverse (le club fournit les boissons).
- Pour les matchs à l'extérieur, ils s'organisent avec les autres parents pour accompagner à tour de rôle les enfants
- Ils lavent les maillots à tour de rôle après les matchs et les rapportent à l'entraînement suivant.
- Ils peuvent apporter leur aide pour le fonctionnement de l'association